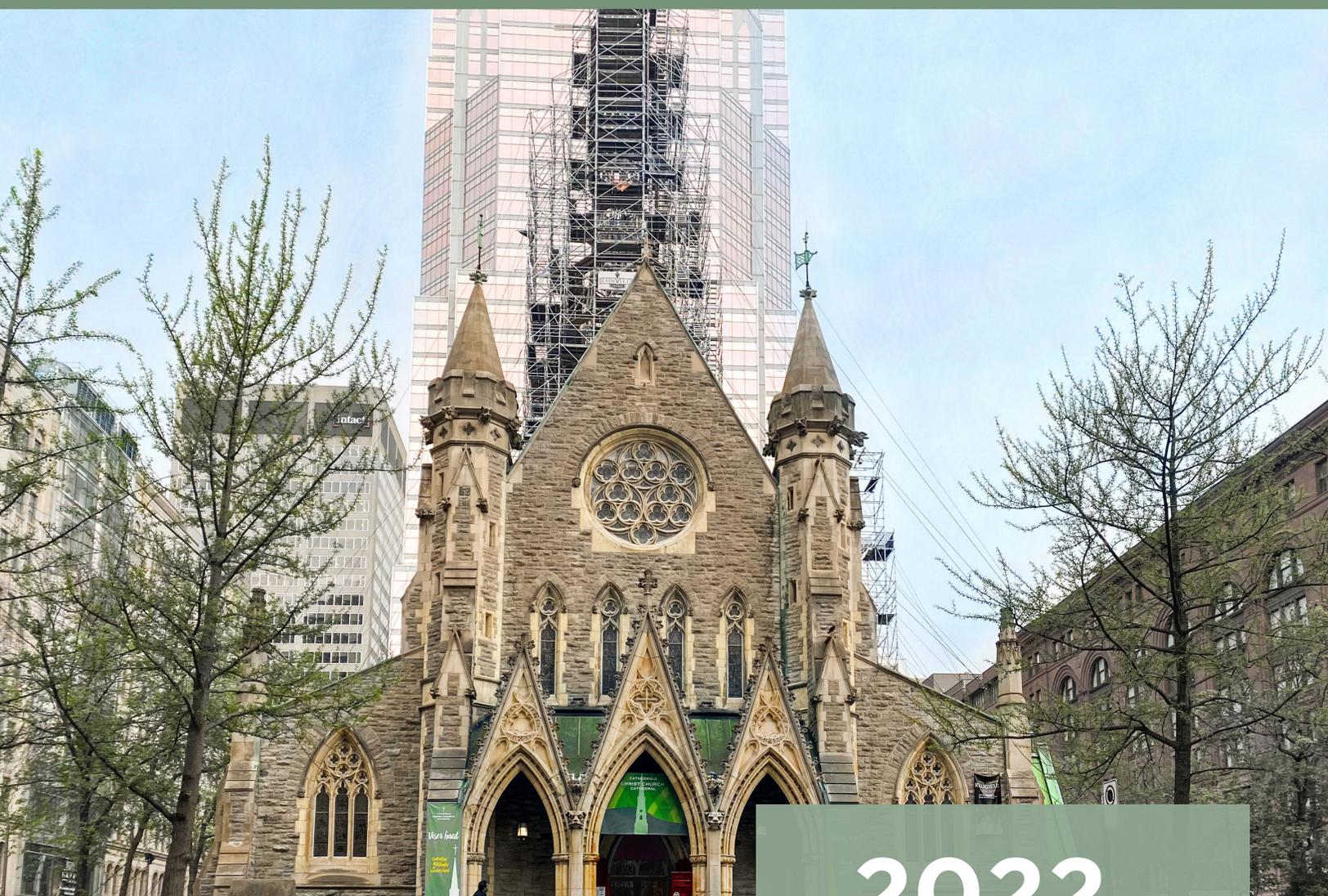


Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

RAPPORT ANNUEL



2022
-2023

Table des matières

3	Mot de la présidente
4	Mot du directeur général
5	Mission, vision & valeur
6	Conseil d'administration
7	Équipe
8	Tables de concertation régionales & Comités
12	Activités & événements
18	Aide financière
24	États financiers audités

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Le 27 juin 2022, à Saint-Joseph-de-Beauce, la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a annoncé qu'elle octroyait au Conseil du patrimoine religieux du Québec une somme de 15 M \$ pour la réalisation de 74 projets de restauration. À cette occasion, un montant de 10 M \$ a aussi été annoncé pour la requalification de 31 bâtiments patrimoniaux religieux excédentaires bonifiant ainsi de 5 M \$ additionnels l'enveloppe budgétaire.

Le programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, dont la popularité ne cesse d'augmenter à la grandeur du Québec, répond à un réel besoin du milieu. C'est pourquoi le Conseil met en œuvre des actions pour comprendre ce phénomène grandissant en tenant une série de webinaires où les participants sont invités à s'informer sur une panoplie de sujets visant : la participation

publique, l'implication citoyenne, l'identification des besoins de requalification, les outils financiers, la législation, la connaissance des différents programmes de subventions gouvernementales sans oublier la rénovation écologique et durable du patrimoine bâti.

Lorsqu'il s'agit de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a toujours été à l'avant-plan. C'est pourquoi je tiens à souligner le dévouement tout au long de l'année des membres de nos douze Tables régionales qui se sont réunies. C'est plus de 120 personnes dévouées qui ne ménagent aucun effort, permettant à notre organisation d'être perçue comme un intervenant précieux et incontournable. Je veux aussi remercier tous les membres du comité des archives, du comité des orgues et du comité des biens mobiliers et des œuvres d'art pour leur travail continu.

Il va sans dire que l'année n'aurait jamais été aussi fructueuse sans le soutien des membres du conseil d'administration issus des quatre coins du Québec qui m'ont accompagnée. Je suis heureuse de pouvoir compter sur eux dont le professionnalisme est fondé sur une vaste expertise dans différents domaines et j'en remercie chacun d'entre eux soit : Richard Bégin, Luc-Michel Belley, Caroline Cloutier, Jean-Marie Fallu, Marie-Sol Gaudreau, Yves Grondin, Claude Lepage, Ana Manescu, Stéphan Martel, Mélanie Milot, Luc Noppen, Pierre B. Paquin, Ghyslain Raza, Denis Robitaille, Marie-Dina Salvione, James Sweeny et Martin Yelle. Plus particulièrement, je voudrais souligner l'implication de James Sweeny qui depuis 20 ans est membre du conseil d'administration.

Au nom des membres du conseil d'administration, je tiens aussi à remercier notre directeur général, Jocelyn Groulx, ainsi que son équipe dévouée : Andréanne Jalbert-Laramée, Isabelle Lortie, Johanne Picard, Cameron Piper et Alicia Tremblay. Dans des circonstances parfois difficiles, l'équipe a non seulement réussi à poursuivre ses opérations et atténuer l'incidence de la pandémie pour nos bénéficiaires des subventions, assumant un excellent service, mais a également trouvé des moyens de réaliser l'ensemble de ses activités au bénéfice de la cause du patrimoine religieux.

Caroline Tanguay

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



La gestion des deux programmes d'aide financière occupe une place importante dans les activités de l'organisation. En 2022, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a reçu du ministère de la Culture et des Communications une enveloppe budgétaire de 25 M\$ pour la préservation et la transformation du patrimoine religieux. En comparaison, il y a quatre ans, le budget accordé au patrimoine religieux était de 15 M\$.

Pour le programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a reçu 131 demandes d'aide financière totalisant des sommes demandées de près de 50 M\$. Le programme continue d'être très populaire auprès des clientèles. L'urgence et l'ampleur de certains chantiers, la hausse des prix des matériaux et les coûts associés à la main d'œuvre spécialisée expliquent cette augmentation.

À la demande du Conseil du patrimoine religieux du Québec, les critères d'admissibilité du programme sont maintenant plus souples. Ainsi, sont maintenant admissibles au programme les immeubles cités par les municipalités ou situés dans un site patrimonial cité et les immeubles situés dans un site patrimonial déclaré. Cette modification permet aux communautés locales de se mobiliser et d'utiliser les outils de protection de la Loi sur le patrimoine culturel. L'enveloppe budgétaire de 15 M\$ permettra la réalisation de 68 projets immobiliers, 3 projets de biens mobiliers et 3 orgues, répartis dans plusieurs régions du Québec. Parmi les clientèles nouvellement admissibles au programme qui ont reçu des aides financières, notons la cathédrale Saint-Germain de Rimouski, l'église Saint-Joseph à Alma et l'église Saint-Laurent à Montréal.

Du côté du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a reçu 53 demandes d'aide financière totalisant des sommes demandées de plus de 30 M\$. De ce nombre, 37 demandes dans le volet 1 (incubateur) pour la réalisation d'études techniques et 16 demandes dans le volet 2 pour le financement des travaux de requalification, de restauration et de mise aux normes. L'enveloppe budgétaire du programme bonifiée à 10 M\$ permettra la réalisation de 31 projets de requalification de lieux de culte excédentaires patrimoniaux, 23 projets au volet 1 et 8 projets au volet 2. Les projets soutenus bénéficient de l'accompagnement, du réseautage et de formations organisées par l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

J'aimerais remercier toute l'équipe des professionnels, des membres des tables de concertation régionales, des comités spécialisés et du conseil d'administration du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour tout le travail accompli cette année dans des circonstances souvent changeantes au gré des conditions sanitaires. Un remerciement particulier à notre présidente Caroline Tanguay pour son implication depuis 2011 au conseil d'administration de la corporation. Un grand merci pour ta confiance et ton leadership.

Jocelyn Groulx

MISSION, VISION & VALEUR

Mission

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Vision

Référence en matière de restauration et de mise en valeur du patrimoine religieux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec est l'autorité reconnue en matière de réutilisation durable du patrimoine religieux et est l'interlocuteur privilégié sur cette question auprès des instances locales, régionales et nationales.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec fait converger la préservation et l'utilisation du patrimoine religieux dans un esprit de développement durable et en concertation avec les milieux.

Valeur

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec adhère aux valeurs suivantes :

Compétence : Offrir des services professionnels de qualité auprès des différentes clientèles.

Leadership : Assumer un rôle de chef de file dans la conservation, la mise en valeur et la réutilisation du patrimoine religieux;

Respect : Considérer les besoins et les particularités des communautés locales et des partenaires;

Équité : Assurer une présence dans chacune des régions et une représentation équitable à l'échelle nationale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de dix-huit administrateurs, dont dix administrateurs désignés par les tables de concertation régionales et huit administrateurs choisis parmi les membres actifs.

Les membres du conseil d'administration se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année 2022-2023 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

Caroline Tanguay - Présidente

Directrice à l'Archidiocèse de Montréal

Denis Robitaille - Vice-Président

Chargé de projet au Monastère de l'Hôpital général de Québec

James Sweeny - Vice-président

Représentant du Diocèse anglican de Québec

Yves Grondin - Trésorier

Conseiller municipal à la Ville de Drummondville

Marie-Sol Gaudreau - Secrétaire

Directrice générale au Diocèse anglican de Québec

Luc-Michel Belley

Directeur adjoint à la Ville de Saguenay

Richard Bégin

Membre de la Société d'histoire de l'Outaouais

Caroline Cloutier

Conseillère en développement culturel à la MRC de la Vallée-du-Richelieu

Jean-Marie Fallu

Président de Patrimoine 1534

Geneviève Grenier

Agente de développement culturel à la MRC d'Argenteuil

Claude Lepage

Agent de développement culturel à la MRC de Bellechasse

Stéphan Martel

Directeur adjoint au Site historique Marguerite-Bourgeoys

Mélanie Milot

Coordonnatrice à la culture et aux communications à la MRC de Rivière-du-Loup

Luc Noppen

Professeur au Département d'études urbaines et touristiques à l'Université du Québec à Montréal

Pierre B. Paquin

Avocat au cabinet Bélanger Sauvé

Ghyslain Raza

Chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Marie-Dina Salvione

Chargée de projet à l'Institut du Nouveau Monde

Martin Yelle

Intervenant en soins spirituels au CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec

ÉQUIPE

Dans le cadre de l'administration des programmes d'aide financière pour la restauration et la requalification du patrimoine religieux, l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a accompagné plus d'une centaine de propriétaires et de promoteurs d'immeubles patrimoniaux à caractère religieux. De plus, elle a soutenu l'organisation d'événements sur le patrimoine religieux, elle a encouragé le travail de réseautage des milieux, notamment en animant des tables de concertation régionales, et elle a effectué un travail de sensibilisation et de formation auprès du personnel municipal et des élus. L'équipe dirigée par Jocelyn Groulx se compose de cinq conseillères et conseiller en patrimoine :



Jocelyn Groulx



Andréanne Jalbert-Laramée



Isabelle Lortie



Johanne Picard



Cameron Piper



Alicia Tremblay

TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES & COMITÉS

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, ces tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes et recommandent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires.

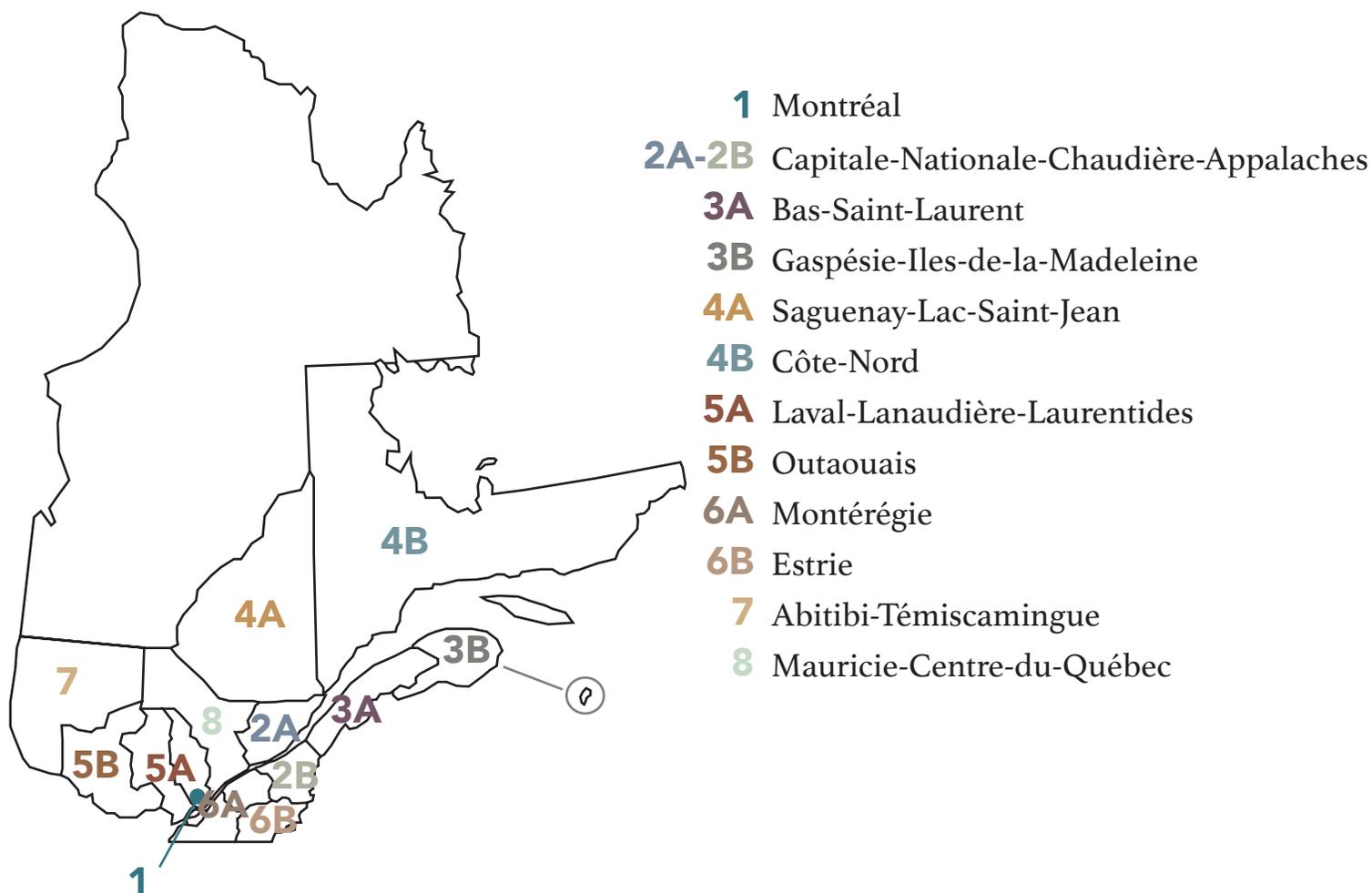


Table de Montréal (région 1)

Caroline Tanguay Présidente
Peter Bisset
Caroline Clermont
Jean-Pierre Couturier
Youki Cropas
Myriam Joannette
Paul Labonne
Steven Lapidus
Mary Leslie
Bertrand Olivier
Hélène Santoni
Seraya Speer
Isaïe Tonye

Table de la Capitale-Nationale- Chaudière-Appalaches (régions 2A-2B)

Marie-Sol Gaudreau Présidente
Annie Blouin
Gordon Brown
Pierre-André Corriveau
Rémy Gagnon
Claude Lepage
Johanne Lessard
Martin Patrice Pelletier
Denis Robitaille
Isabelle Roy
Raphaël St-Gelais
Richard St-Pierre
James Sweeny

Table du Bas-Saint-Laurent (région 3A)

Mélanie Milot Présidente
Amélie Brière
Jean Crépault
Anne-Sophie Frémond
Martin Patrice Pelletier
Stéphane Pineault
Michel St-Pierre
James Sweeny
Jean-René Thuot

Table de la Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine (région 3B)

Médor Doiron Président
Amélie Blanchette
Léon Boulet
Marc-André DeRoy
Jean-Marie Fallu
Gisèle Huard
Jacqueline Ritchie
James Sweeny
Marie-Hélène Verdier

Table du Saguenay- Lac-Saint-Jean (région 4A)

Luc-Michel Belley Président
Simon David
Ariane Fortin
Julie Gagnon
Bernard Généreux
Harold Leblanc
Laurie Larouche
Marthe Larouche
Martin Simard

Table de la Côte-Nord (région 4B)

Christian Émond Président
Guy Bouchard
Claude Brassard
Hélène Girard
Stephan Kohner
Marika Savoie-Trudel

Comité des orgues (volet 2)

Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec. Il est chargé d'analyser les dossiers et de recommander les projets de restauration d'orgues. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial et de déterminer les travaux admissibles. Ils doivent de plus s'assurer que la restauration sera faite selon les règles de l'art et qu'elle respectera le caractère patrimonial de l'instrument.

Paul Grimard
Dominique Lupien
Jonathan Oldengarn
Régis Rousseau
Benjamin Waterhouse
Martin Yelle
Leslie Young

Comité des biens mobiliers et des œuvres d'art (volet 2)

Le comité des biens mobiliers et des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales et de professeurs d'histoire de l'art réputés. Il est chargé d'analyser et de recommander les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial.

Andréane Beloin
Joanne Chagnon
Claude Corriveau
Vincent Giguère
Ginette Laroche
Claude Payer
Chantal Turbide

Comité des archives

Le comité des archives a pour but d'encourager les représentants des communautés et des traditions religieuses à assurer la pérennité de leurs archives afin d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Marc Lacasse	Président
Hélène Élément	Vice-présidente
Stéphanie Daigle	
Cassandra Fortin	
Simon Fortin-Dupuis	
Marie Hoffman	
Mylène Laurendeau	
Stéphan Martel	
Josée Pomminville	
Jody Robinson	
Éric Turcotte	

ACTIVITÉS & ÉVÉNEMENTS

FORUM

sur le patrimoine religieux

FORUM SUR LA PATRIMOINE RELIGIEUX 2022

Les 6 et 7 octobre 2022 se tenait la dixième édition du Forum sur le patrimoine religieux. Cet événement, brillamment animé par Claude Lepage, aura permis à une centaine de participants de découvrir le nouveau centre multifonctionnel de Saint-Vallier, situé dans l'ancienne église Saint-Philippe et Saint-Jacques et dont la transformation aura bénéficié du soutien financier du Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux.

De nombreux thèmes ont été abordés et les témoignages inspirants des experts invités ont permis de proposer des idées et des solutions durables. Définitivement, la conservation du patrimoine religieux est un élément important dans le développement culturel, économique et social au Québec.

L'assemblée générale annuelle du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est tenue lors du Forum. Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du comité exécutif composé de Caroline Tanguay (présidente), de Denis Robitaille (vice-président), de James Sweeny (vice-président), d'Yves Grondin (trésorier) et de Marie-Sol Gaudreau (secrétaire).





De gauche à droite : Richard Bégin, Claude Lepage, Caroline Tanguay, Denis Robitaille, Caroline Cloutier, Luc Noppen, Mélanie Milot, Jean-Marie Fallu et James Sweeny. Absent(e)s sur la photo : Luc-Michel Belley, Pierre B. Paquin, Marie-Sol Gaudreau, Geneviève Grenier, Yves Grondin, Stéphan Martel, Ghyslain Raza, Marie-Dina Salvione et Martin Yelle.



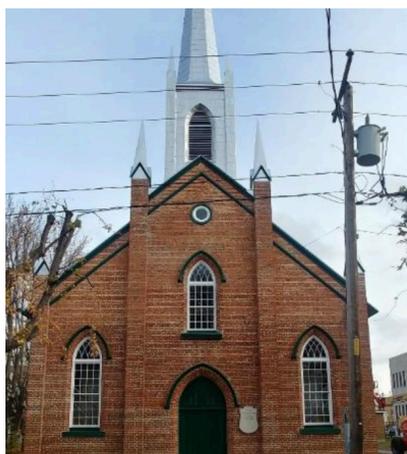
PRIX D'EXCELLENCE 2022

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec récompense chaque année, avec les Prix d'excellence, des réalisations remarquables qui témoignent de l'engagement, de l'innovation et de la passion des Québécois pour leur patrimoine religieux. Deux catégories de prix soulignent aussi l'engagement d'individus dans la promotion et la mise en valeur du patrimoine religieux.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec tient à féliciter les lauréats et à remercier les commanditaires des Prix d'excellence, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Banque Nationale.

Prix Restauration

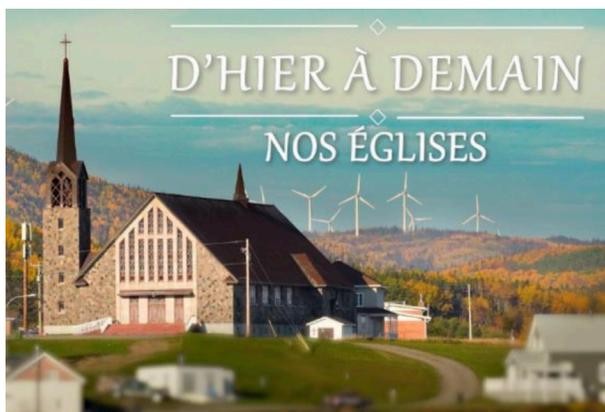
FONDATION DE L'ÉGLISE CHRIST CHURCH DE SOREL-TRACY



Dans la catégorie Restauration, le Prix d'excellence est décerné à la Fondation de l'Église Christ Church de Sorel-Tracy, pour la restauration de l'église Christ Church. L'église a connu une cure de jeunesse avec des travaux importants menés sur la toiture, la maçonnerie et la fenestration. Le Prix d'excellence est accordé en raison de l'implication et de la mobilisation démontrée par la Fondation qui a su rassembler le milieu et fournir les efforts nécessaires afin de réaliser ces travaux d'envergure. Le succès du projet contribue au rayonnement de la région de la Montérégie et assure la pérennité du bâtiment pour les générations futures.

Prix Mise en Valeur

MAISON DE PRODUCTION D'À MÉDIA



Dans la catégorie Mise en valeur, la Maison de production D'À Média se mérite le Prix d'excellence pour la réalisation de la série documentaire D'hier à demain – nos églises. Avec une démarche rigoureuse, la productrice et réalisatrice Dasha Vymetalova présente à travers 10 épisodes la problématique de la transformation et de l'avenir des lieux de culte sur la pointe gaspésienne, de Grande-Vallée jusqu'à Grande-Rivière. Les nombreux spécialistes dans différents domaines et l'intégration d'images saisissantes de bâtiments de grande valeur constituent une belle initiative pour ce réseau de diffusion.

Mention spéciale Réutilisation

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE

Le CPRQ a remis une Mention spéciale à la Société historique de Bellechasse pour la mise en valeur du site conventuel des Sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. Avec une programmation d'activités variées au cours de l'été 2021 jusqu'à la mi-juin 2022, la Société historique de Bellechasse a pu diffuser et mettre en valeur l'histoire rurale et missionnaire des Sœurs de Notre-Dame- du-Perpétuel-Secours.



Prix Réutilisation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALLIER



Dans la catégorie Réutilisation, la municipalité de Saint-Vallier remporte le Prix d'excellence pour la requalification de l'église Saint-Philippe et Saint-Jacques en centre multifonctionnel. La démarche de réflexion qui a débuté en 2011 aura permis de développer un projet répondant aux besoins de la communauté tout en contribuant à la sauvegarde d'un bâtiment patrimonial de grand intérêt. Les interventions ont été réalisées dans le respect des composantes architecturales de l'église et l'ajout des éléments techniques et fonctionnels a été conçu dans un esprit d'harmonisation, d'intégration et de réversibilité.

Prix Professionnel

JOSÉE GRANDMONT

Dans la catégorie Professionnel, le Prix d'excellence est remis à madame Josée Grandmont. Le CPRQ tient à souligner la longue carrière de Mme Grandmont au Musée des Ursulines de Trois-Rivières et son engagement dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux. En tant que directrice du musée des Ursulines de Trois-Rivières et ancienne présidente du conseil d'administration du CPRQ, elle a su sensibiliser la population lui permettre de découvrir le legs important de cette communauté religieuse fondatrice.



Prix Bénévole

NICOLE LAVOIE

Dans la catégorie Bénévole, le Prix d'excellence est décerné à madame Nicole Lavoie. Nicole Lavoie est une source d'inspiration pour sa communauté. Alors que l'église Sainte-Cécile du Bic a besoin d'importants travaux, l'énergie et le dévouement de cette dame auront permis de lui redonner son lustre d'époque. Fière de son église, Nicole Lavoie est présente dans tous les événements qui peuvent la mettre en valeur et faire rayonner sa municipalité. Que ce soit pour une exposition, un concert dans le cadre du festival Concerts aux Îles du Bic, un encan silencieux ou une activité spéciale pour les Journées du patrimoine religieux, elle répond présente à toutes les opportunités.





JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX 2022

La cinquième édition des Journées du patrimoine religieux s'est tenue dans toutes les régions du Québec les 9, 10 et 11 septembre 2022. La programmation a regroupé 245 édifices situés dans 145 villes et municipalités, de Grande-Entrée aux Îles-de-la-Madeleine jusqu'à La Sarre en Abitibi-Témiscamingue.

Comme chaque année, la participation à la programmation s'effectue sur une base volontaire, en fonction de la capacité des milieux à accueillir des visiteurs. Les activités –visites, concerts, conférences, expositions et parcours guidés –sont gratuites, mais les participants peuvent démontrer leur appréciation en offrant un don sur place pour soutenir les initiatives d'ouverture et de préservation des lieux. Par ailleurs, plusieurs circuits locaux ont été mis en place grâce à la contribution de bénévoles et de professionnels des milieux culturels, municipaux et communautaires.

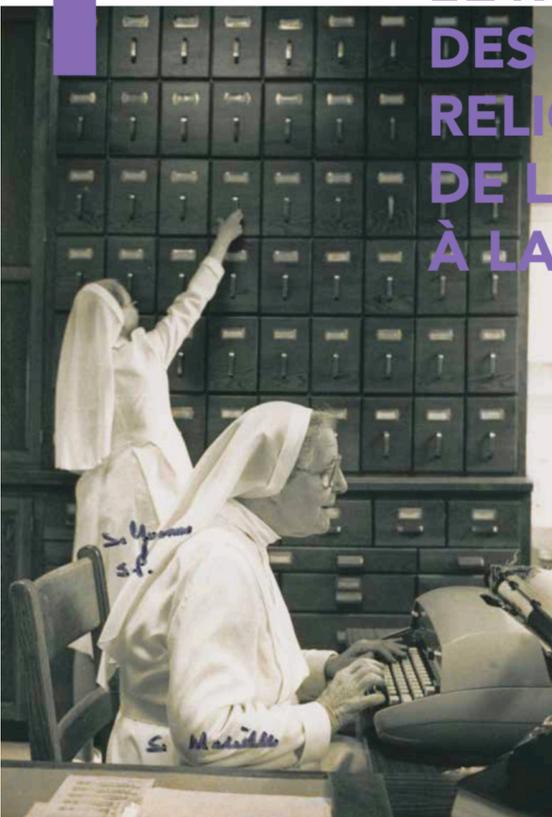
L'événement a bénéficié d'une couverture médiatique très intéressante, avec près de 100 articles et entrevues dans les médias locaux, régionaux et nationaux. De plus, une publicité a été diffusée à la télévision de Radio-Canada/RDI et un cahier thématique spécial est paru en collaboration avec des partenaires (Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Ville de Laval, Archidiocèse de Montréal et Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal) dans le journal Le Devoir.

L'ÉVALUATION DES ARCHIVES RELIGIEUSES : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Le 29 avril 2022, le comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec organisait la 6e édition de la Journée des archives sous le thème L'évaluation des archives religieuses : de la théorie à la pratique. Cette rencontre virtuelle a permis d'aborder cet enjeu en débutant par un rappel de certains principes avant de poursuivre avec la présentation de deux expériences menées au sein de communautés religieuses. Dans un second volet, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a présenté un outil de gestion des archives propres aux communautés religieuses.

6^e ÉDITION

Journée
des
Archives
DU CONSEIL DU PATRIMOINE
RELIGIEUX DU QUÉBEC



Augustines archivistes, 1991, Lévis, Le Monastère des Augustines, HDL-LI-M3,34 :4. Photo : Normand Rajotte

CONGRÈS 2022 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Dans le cadre du 80e congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui s'est tenu du 22 au 24 septembre à Montréal, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a participé à un atelier d'information portant sur le patrimoine bâti et religieux : état de la situation sur les nouvelles obligations et sur les démarches inspirantes de reconversion d'église. Cet atelier fut l'occasion de faire le point sur les nouvelles dispositions et leviers confiés aux municipalités et aux MRC en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti dont le patrimoine religieux.



PRIX DES GOUVERNEURS 2022 DE LA FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a reçu le Prix des gouverneurs 2022 de la Fiducie nationale du Canada pour son approche globale de la conservation du patrimoine religieux bâti au Québec. Ce prix récompense une organisation exceptionnelle qui rassemble financement, formation, éducation, ressources électroniques et mobilisation du public afin de soutenir les efforts des communautés pour sauver et renouveler les lieux historiques. Les Journées du patrimoine religieux, organisées chaque année, invitent le public dans des bâtiments religieux pour découvrir des techniques de construction, des œuvres et des archives. Les programmes de soutien de l'organisation visent notamment à trouver de nouvelles fonctions aux lieux de culte qui ont une valeur patrimoniale, mais qui sont sous-utilisés; une foule d'exemples de réussites financées par le Conseil est disponible en ligne.



AIDE FINANCIÈRE

Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux



Photo : Première rangée : Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, Serge Vachon, maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce, Luc Provençal, député de Beauce-Nord. Deuxième rangée : Jocelyn Groulx, directeur général du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Le programme contribue à la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux présentant un intérêt historique, architectural ou artistique. Le soutien aux projets vise à préserver et maintenir en bon état les biens immobiliers patrimoniaux ainsi que la préservation et la conservation des biens mobiliers, des œuvres d'art et d'orgues ayant une valeur patrimoniale sur l'ensemble du territoire du Québec.

Le 27 juin 2022, la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a annoncé que le gouvernement du Québec offrira 15 M \$ en 2022-2023 pour assurer à la grandeur du Québec la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux. Elle en a fait l'annonce à l'église de Saint-Joseph-de-Beauce, en compagnie du député de la circonscription de Beauce-Nord, Luc Provençal, du maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce, Serge Vachon, ainsi que de Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Les 15 M\$ versés serviront plus précisément à la réalisation de 74 projets de restauration, dont 68 bâtiments et 6 œuvres d'art et orgues, répartis dans plusieurs régions. Rappelons que le programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux permet de financer jusqu'à 80 % des coûts des projets.

PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX

Projets 2022-2023

VOLET I - RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS

Région administrative	Édifce	Municipalité	Aide financière	Description des travaux
Bas-Saint-Laurent	Presbytère Notre-Dame-des-Neiges	Trois-Pistoles	144 000 \$	Restauration de la toiture.
Bas-Saint-Laurent	Église de Sainte-Cécile	Rimouski	21 000 \$	Restauration de la fenestration.
Bas-Saint-Laurent	Église de Saint-Pascal-de-Kamouraska	Saint-Pascal-de-Kamouraska	189 000 \$	Restauration des portes, des fenêtres et du clocher.
Bas-Saint-Laurent	Cathédrale de Saint-Germain	Rimouski	420 000 \$	Restauration de la toiture.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Cathédrale de Saint-François-Xavier	Saguenay	280 000 \$	Restauration de la fenestration.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Saint-Prime	Saint-Prime	105 000 \$	Restauration du clocher.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Sainte-Anne	Saguenay	17 500 \$	Restauration du clocher.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Saguenay	210 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Saint-Joseph	Alma	24 500 \$	Expertise sur la structure de la toiture.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chapelle Saint-Cyriac	Saguenay	119 000 \$	Restauration du revêtement extérieur et des portes.
Capitale-Nationale	Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré	Sainte-Anne-de-Beaupré	910 000 \$	Restauration du parvis.
Capitale-Nationale	Chapelle des Jésuites	Québec	234 500 \$	Restauration du clocher et de la toiture.
Capitale-Nationale	Église de Saint-Laurent	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	231 000 \$	Restauration de la toiture.
Capitale-Nationale	Église de Saint-Louis-de-Courville	Québec	290 500 \$	Restauration de la toiture et des clochers.
Estrie	Église Saint-James	Hatley	300 000 \$	Restauration du revêtement extérieur, des fenêtres et des fondations.
Estrie	Église de l'Immaculée-Conception-de-la-Très-Sainte-Vierge-Marie	Sherbrooke	385 000 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher.
Estrie	Église de Saint-Jean-Baptiste	Sherbrooke	112 000 \$	Restauration de la toiture.
Montréal	Cathédrale Christ Church	Montréal	1 360 000 \$	Restauration de la flèche du clocher.
Montréal	Église Saint-James	Montréal	200 000 \$	Restauration de la maçonnerie du pinacle et des contre forts du transept est.
Montréal	Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours	Montréal	152 000 \$	Restauration des clochetons.
Montréal	Église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit	Montréal	140 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Église Notre-Dame-de-la-Salette	Montréal	24 500 \$	Restauration de la toiture et de la mosaïque en façade.
Montréal	Première église évangélique arménienne	Montréal	175 000 \$	Restauration du crépi, des fenêtres et des portes.
Montréal	Église de Saint-Jean-Baptiste	Montréal	364 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Église de Saint-Esprit-de-Rosemont	Montréal	595 000 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher.
Montréal	Église des Saints-Anges-Gardiens	Montréal	210 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Église de Saint-Irénée	Montréal	238 000 \$	Restauration de la fenestration.
Montréal	Église Notre-Dame-de-Grâce	Montréal	45 500 \$	Expertise pour la restauration de la charpente de la toiture.
Montréal	Église de Saint-Viateur	Montréal	84 000 \$	Réfection des gicleurs.
Outaouais	Église de Saint-Grégoire-de-Nazianze	Gatineau	175 000 \$	Restauration de la toiture, de la maçonnerie et des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau.
Outaouais	Église de Sainte-Cécile	La Pêche	140 000 \$	Restauration de la fenestration.
Abitibi-Témiscamingue	Église de Saint-Urbain	Remigny	56 000 \$	Restauration du parvis.
Côte-Nord	Chapelle Sainte-Anne-de-l'Île-Providence	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	300 000 \$	Restauration du revêtement extérieur et des fenêtres.
Côte-Nord	Chapelle de Tadoussac	Tadoussac	110 000 \$	Restauration du clocher, des portes et des finis intérieurs.

VOLET 1 - RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS (suite)

Région administrative	Édifice	Municipalité	Aide financière	Description des travaux
Côte-Nord	Église Sainte-Amélie	Baie-Comeau	120 000 \$	Restauration de la toiture.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Cathédrale du Christ-Roi	Gaspé	200 000 \$	Restauration de la fenestration.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église de Saint-François-Xavier	Grande-Vallée	259 000 \$	Restauration du revêtement extérieur de la façade principale et du parvis.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église de Saint-Jean-l'Évangéliste	Nouvelle	140 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Chaudière-Appalaches	Église de Notre-Dame-de-Bon-Secours	L'Islet	120 000 \$	Restauration du plancher des cloches et des gardes-corps.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce	400 000 \$	Restauration de la fenestration.
Chaudière-Appalaches	Presbytère de Saint-Michel	Saint-Michel-de-Bellechasse	75 000 \$	Restauration de la toiture, des lucarnes et des fondations.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Charles-Borromée	Saint-Charles-de-Bellechasse	77 000 \$	Restauration des fenêtres, des portes et du plancher des cloches.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Frédéric	Saint-Frédéric	59 500 \$	Restauration des finis intérieurs suite à des infiltrations d'eau.
Chaudière-Appalaches	Église de Sainte-Claire	Sainte-Claire	192 500 \$	Restauration de la fenestration.
Chaudière-Appalaches	Église de Sainte-Luce	Disraëli	210 000 \$	Restauration de la maçonnerie et de la structure.
Lanaudière	Église de la Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Repentigny	114 000 \$	Restauration de la toiture.
Lanaudière	Église Notre-Dame-des-Champs	Repentigny	59 500 \$	Restauration de la toiture du presbytère.
Laurentides	Église de Saint-Eustache	Saint-Eustache	24 000 \$	Restauration des portes et des fenêtres.
Laurentides	Église de L'Annonciation	Oka	42 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Laurentides	Église de Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	80 500 \$	Restauration de la toiture de la tourelle latérale.
Laurentides	Église Sainte-Thérèse-d'Avila	Sainte-Thérèse	560 000 \$	Restauration de la toiture.
Laurentides	Église de Saint-Hippolyte	Saint-Hippolyte	105 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Laurentides	Cathédrale de Notre-Dame-de-Fourvières	Mont-Laurier	245 000 \$	Restauration des vestiges de l'ancienne cathédrale de Notre-Dame-de-Fourvières.
Montérégie	Cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue	Varennes	420 000 \$	Restauration du dôme et des fenêtres.
Montérégie	Église de Saint-Michel	Saint-Antoine-sur-Richelieu	12 800 \$	Restauration de la toiture.
Montérégie	Église de Saint-Denis	Havelock	231 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Basilique de Sainte-Anne	Saint-Hyacinthe	70 000 \$	Restauration de la maçonnerie et des flèches des clochers.
Montérégie	Église de Saint-François-Xavier	Sainte-Anne-de-Sorel	182 000 \$	Restauration de la fenestration et de la toiture.
Montérégie	Cathédrale de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur	Saint-Ours	280 000 \$	Restauration du parvis, de la rosace et des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau.
Montérégie	Église de Saint-Athanase	Saint-Lambert	175 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Église de Saint-Rémi	Salaberry-de-Valleyfield	197 400 \$	Restauration de la toiture et de la fenestration.
Montérégie	Église de Saint-Hubert	Bécancour	56 000 \$	Restauration des fenêtres et des portes.
Montérégie	Église de Saint-Joseph-de-Soulanges	Victoriaville	49 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Basilique-cathédrale Sainte-Cécile	Nicolet	147 000 \$	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Centre-du-Québec	Cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Nicolet	833 000 \$	Restauration de la toiture.
Centre-du-Québec	Église de Saint-Frédéric	Drummondville	280 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Centre-du-Québec	Église de Saint-Cyrille-de-Wendover	Saint-Cyrille-de-Wendover	42 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Volet 1			14 595 200 \$	

VOLET 2 - RESTAURATION DES BIENS MOBILIERS, DES ŒUVRES D'ART ET DES ORGUES

Région administrative	Édifice	Municipalité	Aide financière	Description des travaux
Mauricie	Basilique Notre-Dame-du-Cap	Trois-Rivières	48 500 \$	Restauration de l'orgue Casavant Frères, Opus 2679, 1964.
Montréal	Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal	Montréal	70 000 \$	Restauration du monument de Saint-Joseph et de l'Enfant-Jésus d'Alfred Laliberté.
Montréal	Église de Saint-Irérée	Montréal	56 000 \$	Restauration de l'orgue Casavant Frères, Opus 539.
Outaouais	Chapelle funéraire Louis-Joseph-Papineau	Montebello	14 000 \$	Restauration d'un tableau représentant L'Ascension.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Louis	Lotbinière	6 300 \$	Restauration de l'orgue Elliot, 1802 / Mitchell, 1879 / Casavant Frères, Opus 1979, 1949
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Michel	Vaudreuil-Dorion	10 000 \$	Restauration des six chandeliers du maître-autel.
Volet 2			404 800 \$	
Total			15 000 000 \$	

AIDE FINANCIÈRE

Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux

L'objectif du programme est de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales. Le programme comporte deux volets.

Le volet 1 (incubateur à projets de requalification) vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets de requalification et amorcent leur phase de planification. En plus d'une aide financière ad hoc pour la réalisation d'études techniques, de plans d'affaires et d'autres outils nécessaires à la planification des projets, il offre des possibilités de réseautage, d'accompagnement et de formation aux organismes participants. En format cohorte, les promoteurs présentent leur projet de requalification et échangent sur des thématiques et des défis auxquels ils ont été confrontés. En format webinaire, des professionnels de différents milieux partagent des informations et des expériences en lien avec le processus de requalification d'un lieu. L'aide financière maximale pour ce volet est de 75% des dépenses admissibles.

Le volet 2 (requalification des lieux de culte patrimoniaux) consiste à soutenir financièrement les propriétaires de lieux de culte qui souhaitent réaliser les travaux de restauration et de mise aux normes nécessaires à un changement d'usage. L'aide financière maximale pour ce volet est de 50 % des dépenses admissibles.

Le 27 juin 2022, la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a annoncé un investissement gouvernemental de 10 M\$ pour le développement et la réalisation de 31 projets de requalification de lieux de culte patrimoniaux : 23 projets au volet 1 (incubateur à projets de requalification) et 8 projets au volet 2 (requalification des lieux de culte patrimoniaux).

PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX

VOLET 1 - INCUBATEUR À PROJETS DE REQUALIFICATION

Région administrative	Édifce	Municipalité	Aide financière	Description du projet
Bas-Saint-Laurent	Église presbytérienne Pointe Leggatt	Grand-Métis	24 000 \$	Complexe de la Pointe Leggatt
Bas-Saint-Laurent	Église de Saint-Donat	Saint-Donat	22 500 \$	Centre culturel et sportif de Saint-Donat
Bas-Saint-Laurent	Église de Saint-Honoré	Saint-Honoré-de-Témiscouata	21 000 \$	Avenir de l'Église de Saint-Honoré-de-Témiscouata: un héritage patrimonial au service de ses citoyens
Bas-Saint-Laurent	Église d'Esprit-Saint	Esprit-Saint	34 500 \$	Requalification de l'église d'Esprit-Saint en Centre culturel et historique d'Esprit-Saint
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Saint-Augustin	Saint-Augustin	12 000 \$	Étude pour la conversion de l'église
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	22 500 \$	Requalification de l'église de Saint-Nazaire
Capitale-Nationale	Église de Notre-Dame-de-Jacques-Cartier	Québec	27 000 \$	Étude faisabilité pour la rénovation de l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier
Estrie	Église de Saint-Hippolyte	Wotton	66 000 \$	Espace numérique
Estrie	Église de Saint-Romuald	Farnham	67 500 \$	Requalification de l'église de Saint-Romuald
Montréal	Église de Saint-Clément	Montréal	43 500 \$	Place Viauville
Abitibi-Témiscamingue	Église de Saint-Barnabé	Landrienne	39 000 \$	Centre communautaire et culturel de Landrienne
Côte-Nord	Église de Saint-Antoine-de-Padoue	Pointe-aux-Outardes	20 000 \$	Centre de mise en valeur du patrimoine et réfection du vieux cimetière
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Église de Saint-Michel-de-Percé	Percé	36 000 \$	Espace culturel et de congrès de Percé
Chaudière-Appalaches	Église de Sainte-Emmélie	Leclercville	11 500 \$	Transformation de l'église Sainte-Emmélie pour des usages multiples
Chaudière-Appalaches	Église de Sainte-Croix	Sainte-Croix	31 500 \$	Transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix
Chaudière-Appalaches	Chapelle Sainte-Anne	Sainte-Marie	33 000 \$	Réflexion sur l'avenir de la chapelle Sainte-Anne
Chaudière-Appalaches	Église de Sainte-Louise	Sainte-Louise	21 000 \$	Projet de reconversion de l'église de Sainte-Louise
Chaudière-Appalaches	Église de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	11 500 \$	Revitalisation de l'église et du noyau villageois
Chaudière-Appalaches	Chapelle de Sainte-Jeanne-d'Arc	Lévis	34 500 \$	Hub créatif littéraire et interdisciplinaire
Lanaudière	Église de Saint-Calixte	Saint-Calixte	30 000 \$	O mon dieu
Lanaudière	Chapelle des Moniales bénédictines	Joliette	19 500 \$	Monastère de PAX Habitat
Laurentides	Église de Saint-Paul	Lac-Saint-Paul	14 000 \$	Transformation et valorisation de l'église Saint-Paul
Centre-du-Québec	Église de Saint-Calixte	Plessisville	33 000 \$	Consultation citoyenne et étude de faisabilité : requalification de l'église Saint-Calixte
Volet 1			675 000 \$	

VOLET 2 - REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE PATRIMONIAUX

Région administrative	Édifce	Municipalité	Aide financière	Description du projet
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Saint-Antoine-de-Padoue	Saint-Gédéon	900 000 \$	Espace multifonctionnel « La Grandmontoise »
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Sainte-Marie-de-l'Isle-Maligne	Alma	800 000 \$	Autel-Relais Hub touristique culturel
Capitale-Nationale	Église de Saint-Irénée	Saint-Irénée	375 000 \$	Requalification de l'église de Saint-Irénée
Mauricie	Église du Très-Saint-Sacrement	Trois-Rivières	2 500 000 \$	Transformation de l'église du Très-Saint-Sacrement en salles multifonctionnelles
Estrie	Église Saint-Luke	Waterloo	2 100 000 \$	Implantation d'un pôle du BEAM dans l'église Saint-Luke
Estrie	Église Olivet Baptist	Sutton	500 000 \$	Maison de générations - Olivet House
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Église de Saint-Jean-Baptiste	Gaspé	2 000 000 \$	Centre Artistique de Cap-aux-Os
Lanaudière	Église de Saint-Norbert	Saint-Norbert	150 000 \$	Espace culturel Jean-Pierre-Ferland
Volet 2			9 325 000 \$	
Total			10 000 000 \$	

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

*États financiers du
Conseil du patrimoine religieux du Québec*

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-11

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil du patrimoine religieux du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 24 août 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023				2022
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Aide financière – volets I et II	600 000	—	20 261 315	—	20 861 315
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette)	—	—	6 093 021	—	6 093 021
Conférences	48 471	—	—	—	48 471
Contribution de Le Fonds du patrimoine religieux du Québec	—	—	—	—	—
Autres	26 312	—	—	—	26 312
	674 783	—	26 354 336	—	27 029 119
					25 435 168
Charges					
Aide financière – volets I et II	—	—	20 261 315	—	20 261 315
Intérêts sur la dette	—	—	6 093 021	—	6 093 021
Conférences	—	—	19 974	—	19 974
Table de Montréal	—	23 444	—	—	23 444
Salaires – administration	442 103	—	—	—	442 103
Honoraires	93 118	—	—	—	93 118
Frais de déplacement et de représentation	27 147	—	—	—	27 147
Loyer	31 981	—	—	—	31 981
Frais de bureau	12 588	—	—	—	12 588
Promotion	3 243	—	—	—	3 243
Imprimerie et photocopies	2 425	—	—	—	2 425
Assurances	7 468	—	—	—	7 468
Communications	4 344	—	—	—	4 344
Amortissement des immobilisations	—	—	—	6 281	6 281
Autres	2 134	—	—	—	2 134
	626 551	23 444	26 374 310	6 281	27 030 586
					25 443 668
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	48 232	(23 444)	(19 974)	(6 281)	(1 467)
					(8 500)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2021	199 763	23 294	—	23 942	246 999
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	40 157	(36 181)	(5 064)	(7 412)*	(8 500)
Virement interfonds	(17 951)	12 887	5 064	—	—
Solde au 31 mars 2022	221 969	—	—	16 530	238 499
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	48 232	(23 444)	(19 974)	(6 281)*	(1 467)
Virement interfonds	(43 418)	23 444	19 974	—	—
Solde au 31 mars 2023	226 783	—	—	10 249	237 032

* Représente l'amortissement des immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de la situation financière
au 31 mars 2023

		2023				2022
	Notes	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
À court terme						
Encaisse		1 193 749	—	17 282 632	—	18 476 381
Intérêts à recevoir		—	—	1 713 649	—	1 713 649
Somme à recevoir du fonds d'administration générale		—	—	92 617*	—	—
Créances	3	20 740	—	44 850 205	—	44 870 945
Tranche à court terme des subventions à recevoir	4	—	—	36 845 416	—	36 845 416
		1 214 489	—	100 784 519	—	101 906 391
Subventions à recevoir	4	—	—	127 190 333	—	127 190 333
Immobilisations	5	—	—	—	10 249	10 249
		1 214 489	—	227 974 852	10 249	229 106 973
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer		76 501	—	—	—	76 501
Intérêts sur la dette		—	—	1 713 649	—	1 713 649
Somme à payer aux fonds affectés		92 617*	—	—	—	—
Somme à payer à Le Fonds du patrimoine religieux du Québec		2 981	—	—	—	2 981
Aide financière reportée	6	815 607	—	47 126 113	—	47 941 720
Tranche à court terme de la dette	7	—	—	36 845 416	—	36 845 416
		987 706	—	85 685 178	—	86 580 267
Dette	7	—	—	127 190 333	—	127 190 333
Apports reportés	8	—	—	15 099 341	—	15 099 341
		987 706	—	227 974 852	—	228 869 941
Soldes de fonds						
Non grevés d'affectations		226 783	—	—	—	226 783
Investis en immobilisations		—	—	—	10 249	10 249
		226 783	—	—	10 249	237 032
		1 214 489	—	227 974 852	10 249	229 106 973

* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 467)	(8 500)
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	6 281	7 412
	4 814	(1 088)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir		
Intérêts à recevoir	(343 063)	(86 954)
Créances	(3 299 751)	(4 432 550)
Subventions à recevoir	(20 000 000)	(15 000 000)
Créditeurs et charges à payer	688	(1 743)
Intérêts sur la dette	343 063	86 954
Aide financière reportée	4 928 495	725 866
Apports reportés	2 512 078	1 759 286
	(15 853 676)	(16 950 229)
Activités de financement		
Encaissement de subventions	13 437 364	13 429 703
Augmentation de la dette	20 000 000	15 000 000
Remboursement de la dette	(13 437 364)	(13 429 703)
	20 000 000	15 000 000
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	4 146 324	(1 950 229)
Encaisse au début	14 330 057	16 280 286
Encaisse à la fin	18 476 381	14 330 057

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le Conseil présente ses informations financières par fonds et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

Fonds d'administration générale

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

Fonds exclusifs à l'île de Montréal

Les fonds exclusifs à l'île de Montréal présentent les produits et les charges affectés par le Conseil exclusivement à des projets sur l'île de Montréal.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère »). L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil et le Ministère.

Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

Constatation des apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Site internet	Linéaire	2 ans

2. Méthodes comptables (suite)

Services rendus par les bénévoles

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le Conseil dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Créances

	2023			2022
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Aide financière	–	44 850 205	44 850 205	41 552 340
Autres	20 740	–	20 740	18 854
	20 470	44 850 205	44 870 945	41 571 194

4. Subventions à recevoir

Les subventions du Ministère, échéant entre avril 2023 et mars 2028 (entre mai 2022 et décembre 2026 au 31 mars 2022), portent intérêt à des taux variant de 1,80 % à 7,26 % (1,80 % à 5,18 % au 31 mars 2022).

Ces subventions sont encaissables dans les délais suivants :

	\$
2024	36 845 416
2025	30 575 074
2026	32 388 498
2027	28 722 063
2028	35 504 698

5. Immobilisations

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	42 627	41 559	1 068	2 137
Matériel informatique	63 282	62 691	591	1 508
Site internet	21 475	12 885	8 590	12 885
	127 384	117 135	10 249	16 530

6. Aide financière reportée

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	43 013 225	42 287 359
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	214 810	102 490
Plus : montant inclus dans les créances	25 000 000	20 000 000
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(20 286 315)	(19 376 624)
Solde à la fin	47 941 720	43 013 225

7. Dette

	2023	2022
	\$	\$
Emprunts bancaires échus en 2022* et portant intérêt à des taux variant de 2,55 % à 4,23 %	—	19 537 804
Emprunts bancaires échéant en 2023* et portant intérêt à des taux variant de 3,62 % à 5,18 % (3,55 % à 5,18 % en 2022)	22 145 706	34 193 444
Emprunts bancaires échéant en 2024* et portant intérêt à des taux variant de 3,00 % à 4,27 % (3,00 % à 4,27 % en 2022)	29 037 600	31 910 999
Emprunts bancaires échéant en 2025* et portant intérêt à des taux variant de 1,80 % à 3,74 % (1,80 % à 3,74 % en 2022)	23 591 135	25 426 307
Emprunts bancaires échéant en 2026* et portant intérêt à des taux variant de 1,81 % à 4,06 % (1,81 % à 4,06 % en 2022)	36 334 229	38 630 681
Emprunts bancaires échéant en 2027* et portant intérêt à des taux variant de 3,06 % à 7,26 % (3,06 % à 4,34 % en 2022)	44 229 371	7 773 878
Emprunts bancaires échéant en 2028* et portant intérêt à des taux variant de 5,21 % à 6,63 %	8 697 708	—
	164 035 749	157 473 113
Tranche à court terme	36 845 416	39 302 359
	127 190 333	118 170 754

* Cette date représente l'année civile.

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, les titres et les intérêts du Conseil selon les termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

7. Dette (suite)

Les versements en capital de la dette pour les prochains exercices sont les suivants :

	Sommes exigibles	Tranche des sommes exigibles devant être refinancées
	\$	\$
2023	36 845 416	24 735 056
2024	30 575 074	21 029 812
2025	32 388 498	25 114 231
2026	28 722 063	23 736 181
2027	35 504 698	33 302 228

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des sommes reçues par le Conseil devant être réservées, à la demande des créanciers, afin de couvrir toute perte éventuelle.

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les subventions à recevoir et la dette portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

10. Organisme contrôlé non consolidé

Les transactions effectuées entre le Conseil et le Fonds du patrimoine religieux du Québec (l'« Organisme ») ainsi que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires aux états financiers. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

L'Organisme a cessé ses activités au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022 et est actuellement en processus de dissolution.

